

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué le 06 décembre 2023 s'est réuni le 14 décembre 2023 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat au 28 La Paterie commune de Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

Sont présents :

Frédéric BATISSE représentant la commune de VERTOLAYE.

Patrice DOUARRE, Philippe COSTE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.

Jean-Luc CHAMBADE, Rodolphe MOREAU représentant la commune de BERTIGNAT.

Jean-Luc SEYCHAL représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BNNE

Hans KETTING (suppléant) représentant la commune de GRANDVAL.

Guy GOURBEYRE, André VOLDOIRE, Albane DUMONT-SAINT-PRIEST (suppléante) représentant la commune de VALCIVIERES

Absents excusés : Julien CAISSO.

Secrétaire de séance : Mr Philippe COSTE

1 – Approbation du PV du Conseil Syndical du 19/10/2023

Il est approuvé à l'unanimité. (*Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*)

2 – Vote du RPOS 2022 [DELI192023]

Il est approuvé à l'unanimité. (*Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*)

3 – Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire-garantie prévoyance. [DELI202023] et 4 – Protection sociale complémentaire-Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance. [DELI212023]

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'une lettre d'intention a été envoyée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 16 octobre 2023 dans le cadre d'une négociation et d'un lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.

Mais il est nécessaire de prendre aussi deux délibérations concernant la protection sociale complémentaire garantie prévoyance, cela n'engage en rien le Syndicat à l'adhésion.

Le Président rappelle aux membres du conseil syndical qu'une participation de l'employeur a été mise en place depuis plusieurs années au syndicat et le montant par agent pour un temps complet de 35h est de 19€. (*Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*)

5 – Participation financière des communes adhérentes aux extensions et aux déplacements du réseau d'alimentation en eau potable.

Le Président explique qu'il y a de plus en plus de demandes pour une extension ou un raccordement d'alimentation en eau potable dans des zones non constructibles et il les traite au cas par cas. Il propose un projet de participation financière des communes adhérentes aux extensions et aux déplacements du réseau d'alimentation eau potable et en fait la lecture.

Les élus souhaitent qu'on se renseigne sur le côté juridique de certains points, le Président propose de reporter le sujet au prochain Conseil Syndical. (*Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*)

6 – Adoption du projet de statuts du S.I.A.E.P. des Sources du Forez au 01 juillet 2024. [DELI222023]

Le président propose à nouveau le projet de fusion des S.I.A.E.P. de la Faye et du Fossat et la création des sources du Forez au 1^{er} juillet 2024. Il demande aussi l'adoption des projets des statuts du SIAEP des sources du Forez. (*Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*)

7– Acquisition parcelle AD 377 (456m2) Saint-Pierre-la-Bourlhonne (captage bois de la Sablière) [DELI232023]

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la procédure administrative et technique d'autorisation et de protection des nouveaux captages de « La Sablière » à Saint-Pierre-la-Bourlhonne et de « Bétonasse n°2 » à Vertolaye en vue de leur autorisation et de leur protection par Déclaration d'Utilité Publique lancée en 2018, un arrêté de DUP a été publié en date du 05 juillet 2023 après une enquête publique.

Lors de la séance du conseil syndical du 15 avril 2021, le conseil syndical a autorisé le Président à engager l'acquisition des périmètres de protection immédiat.

Le Président a pris contact avec les propriétaires qui sont d'accord pour vendre et propose d'acquérir la parcelle AD 377 (456m²) sur la commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne à 2.74€ le m² soit pour un montant de 1 250.00€ et de désigner Me SAURET, notaire à Ambert pour l'acquisition de la parcelle qui est dans le périmètre de protection immédiat (PPI). (*Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*)

8- Colis de Noël sous forme de bon d'achat. [DELI242023]

Le Président demande aux agents de sortir de la salle de réunion.

Comme chaque année un colis de Noël sous forme de bon d'achat est attribué aux agents.

Cette année le montant doit être au maximum de 183€, en effet le percepteur principal a demandé à toutes les collectivités qui offrent des cadeaux ou des bons d'achats de prendre une délibération et l'objet du bon d'achat (naissances, mariages, pacs, retraites etc...). Le montant est calculé sur le plafond de la Sécurité Sociale de l'année multiplié par 5% et divisé par 12 pour avoir le montant mensuel. Le Président rappelle que le montant du bon d'achat était en 2022 de 250€, il propose donc au vu des derniers mails du percepteur principal d'attribuer 183€. (*Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*)

9- Projet de délibération de la prime du pouvoir d'achat pour avis auprès du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Le président demande l'autorisation aux élus s'ils souhaitent mettre en place la prime du pouvoir d'achat. Il demande aux agents de sortir de la salle de réunion. Après discussion à l'unanimité les élus ont voté le plafond pour chaque tranche de rémunération. Le Président rappelle que ce projet de délibération sera envoyé au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour avis et qu'il faudra ensuite délibérer (*Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*)

10- Informations et 11- Questions diverses :

- ***Obligations participation employeur à la mutuelle santé à compter du 01/01/2026 :***
Pour information, actuellement il n'y a pas de participation de l'employeur.
- ***Achat camion reporté :***
L'achat est reporté au printemps 2024 par manque de place dans le garage actuel, une travée dans le garage loué sera récupérée prochainement.
- ***Devis toiture bâtiment du SIAEP du Fossat :***
Une fuite a été détectée et réparée par les agents techniques du Syndicat, un premier devis avec isolation et sans isolation pour un montant de 46 690,63€HT (sans isolation) et de 49 931,13€HT (avec isolation) a été reçu. Les élus souhaitent d'autres devis pour comparer et préfèrent consulter des entreprises locales.
- ***Réunion commission Eau-Assainissement le jeudi 09 novembre 2023 à Arlanc :***
Lors de cette réunion le Président informe que des élus se sont invités pour comprendre le choix de la Com com ALF sur l'achat de gros matériels de détection de fuites d'eau, de géolocalisation et de géoréférencement pour le futur service eau et assainissement. Ils souhaitent connaître quelles sont les communes intéressées par cet achat et ce futur service mais cela ne résoudra pas les réparations des fuites.
- ***Réunion publique du vendredi 24 novembre à Valcivières :***
La réunion publique s'est très bien passée et l'agent technique a su répondre aux interrogations. Un compte-rendu des échanges de la soirée a été fait par l'association Nature et Environnement en Livradois Forez (NELF).
- ***Réunion au Monestier avec le Président de la Faye et son directeur ainsi que des élus du Monestier, de Champetières, de la Forie :***
Le Président annonce que les communes de la Forie, le Monestier et Champetières souhaitent rejoindre le Syndicat du Fossat.
- ***La date de signature chez le notaire pour l'acquisition des parcelles C 202 et C 203 sur la commune de Vertolaye (Bétonnase 2) est prévue le mardi 16 janvier.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13

